

APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES DU PERSONNEL INFIRMIER EN PSYCHIATRIE

Le contexte

Parler des soins infirmiers en psychiatrie demande d'abord de les définir. Or lorsque nous prononçons le mot de maladie mentale, nous entrons dans le monde des représentations.

En psychiatrie, plus encore que dans les autres disciplines médicales, les différentes parties concernées ne donnent pas la même définition de la maladie.

La maladie du médecin se nomme à partir d'une classification regroupant un ensemble de symptômes (DSM4, CIM10). Une fois la maladie nommée, en fonction des différentes écoles de psychiatrie qui sont des grilles de lecture des étiologies (un sens donné aux symptômes), des stratégies thérapeutiques seront mises en place. Les dénominateurs communs étant la prise en charge pharmacodynamique et la présence d'une équipe pluridisciplinaire. L'infirmier(e), acteur de cette équipe, s'inscrit dans le modèle choisi et y participe dans le cadre de son rôle en collaboration. La maladie du malade se décline en termes de souffrance qu'il vit et/ou qu'il fait vivre à son entourage. Cette souffrance, exprimée à l'état brut ou par des symptômes, est l'objet de la prise en charge infirmière du rôle propre (autonome). C'est le « prendre soin » qui consiste à soutenir et accompagner le patient souffrant d'effondrement psychique et à aider l'entourage à faire face aux problèmes psychologiques.

Afin de prodiguer des soins dans leurs différentes dimensions, l'infirmier(e) doit posséder des savoirs afin de donner du sens à ses actes en s'appuyant sur sa propre personnalité : il est son propre outil de soins.

Ce programme de formation destiné aux Infirmiers(ères) Diplômé(es) d'Etat a pour objectif d'amener des savoirs en s'appuyant sur les pratiques et les questionnements des participants.

Il se développe à partir d'apports théoriques, d'études de cas et de jeux de rôle. Il se place dans un cadre éthique et de responsabilité professionnelle en abordant aussi la nécessité de trace des interventions infirmières dans le dossier de soins.

INTERVENANT (S)

Psychologue clinicien et cadre de santé issu de la psychiatrie

ELEMENTS DU PROGRAMME

- **Connaissance des textes**
Connaître, pour une application rapide, les dispositifs mis en place par la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- **Pratique soignante**
Améliorer le niveau de connaissance initiale
Identifier, élaborer et travailler la spécificité du soin en psychiatrie
Appréhender la dimension pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle du soin en psychiatrie
- **Approche psychopathologique**
Développer des compétences nouvelles sur le plan des analyses sémiologiques et psychopathologiques, dans le but d'une meilleure prise en compte du vécu et des besoins du patient

Pour un projet adapté à votre demande, merci de nous consulter

E. FOR. S

ENSEIGNEMENT • FORMATION • SANTE

Siège social : 35 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE - Annexe Région Nord : 12 place Saint Hubert
59000 Lille

Tél. : 04 91 59 94 90 • Fax 04 91 55 02 37 • E.mail : efors-sante@wanadoo.fr • www.efors.fr

E.U.R.L. 7.622.45 € - SIRET 400 881 231 000 49 - APE 8559 A - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 06 415 13

E.FOR.S

E. FOR. S

ENSEIGNEMENT • FORMATION • SANTE

Siège social : 35 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE - Annexe Région Nord : 12 place Saint Hubert
59000 Lille

Tél. : 04 91 59 94 90 • Fax 04 91 55 02 37 • E.mail : efors-sante@wanadoo.fr • www.efors.fr

E.U.R.L. 7.622.45 € - SIRET 400 881 231 000 49 - APE 8559 A - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 06 415 13